

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 2018

Le cinq juillet deux mil dix-huit, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Moncontour sous la présidence de M. André FOURCHON, Maire.

Étaient présents : FOURCHON André, PELLAN Olivier, SÉLÉBARD Bertrand, ROUAULT Frédéric, RONDEL Marc, GLÂTRE Alain, CLÉMENT Jacques, IMBERT Sophie, PINARD Chrystelle, MORIN Fabrice, DEFAINS Jérémy, SAUVÉ Marlène.

Absents excusés : SOULABAILLE Jérôme a donné procuration à CLÉMENT Jacques
MAHÉ Myriam a donné procuration à PINARD Chrystelle
BALLAY Romain a donné procuration à DEFAINS Jérémy

Secrétaire de séance : CLÉMENT Jacques

Le Conseil Municipal valide le PV du précédent conseil.

MARCHÉS PASSÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

Monsieur le Maire porte à connaissance les marchés signés dans le cadre de la délégation :

Objet	Entreprise	Montant TTC
Programmes + affiches Cap Armor	Communicolor – Plédran	870,00

ÉTUDE DE CÔTES D'ARMOR DÉVELOPPEMENT POUR LA CRÉATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de l'intervention de M. Connan de Côtes d'Armor Développement qui a eu lieu à Trédaniel le mardi 3 juillet. Le diaporama sera transmis à tous les élus.

En septembre, une délibération de principe sera prise afin de confier l'étude à Côtes d'Armor Développement (coût environ 6 000 €).

Un communiqué commun à Moncontour, Plémy et Trédaniel sera intégré dans les bulletins de septembre.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE URBANISME (PLUI)

Monsieur le Maire lève l'ambiguïté sur la procédure de transfert de la compétence urbanisme à Lamballe Terre & Mer. En fait, la communauté de communes propose le transfert aux communes qui devront délibérer dans un délai de deux mois.

Monsieur le Maire propose une intervention de M. Denis Michelet au Conseil Municipal de septembre. Le vote aura lieu lors de ce même conseil.

2018-07-01 – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Frédéric Rouault présente l'organisation modifiée des services à la rentrée scolaire 2018 suite à l'arrêt des temps d'accueil périscolaires (TAP).

Poste de Violette Penven : heures de TAP transférées sur le projet Cap Armor, pas de modification de DHS.

Poste de Mélanie Français : les 4 heures du mercredi matin sont transférées le soir de 16 h 15 à 17 h 15, pas de modification de DHS.

Le poste d'agent périscolaire qui était vacant à hauteur de 29 heures va être occupé par Carine Le Doussal après publication à la bourse de l'emploi.

Il convient de prendre une délibération afin de créer un poste d'adjoint technique correspondant à l'agent qui effectuera les heures de ménage à la Mairie, à la Résidence des Arts, à l'Office de tourisme et à l'Agence Postale, la surveillance de cour le midi et la garderie le soir à l'école publique. Ce poste aura une DHS annualisée de 28/35 et sera occupé par Fabienne Grouazel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

Effectif	Emploi permanent	Grade	DHS au 01.05.2018
1	Secrétariat général	Attaché territorial	35/35
1	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	29,5/35
1	Responsable des services techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35
1	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	35/35
1	Agent technique des espaces verts	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35
1	Responsable de la cuisine centrale	Agent de maîtrise	35/35
1	Agent polyvalent de restauration	Adjoint technique	25,5/35
1	Service repas cantine	Adjoint technique	4,75/35
1	Service repas cantine	Adjoint technique	5/35
1	Service repas cantine + entretien CAC	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	20/35
1	Responsable de la garderie et Cap Armor	Adjoint technique	35/35
1	Agent périscolaire	Adjoint technique	29/35
1	ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	30/35
1	Agent culturel (Résidence des Arts et Bibliothèque) et agent postal communal	Adjoint du patrimoine	28/35
1	Agent d'entretien + périscolaire	Adjoint technique	28/35

2018-07-02 – CONTRAT ASSURANCE GROUPE : DÉLIBÉRATION MANDATANT LE CENTRE DE GESTION POUR LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRES

Le Maire expose,

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La collectivité soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU les ordonnances 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, relative à la FPT et notamment son article 26 alinéa 5,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU l'exposé du Maire,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurances statutaires

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des Marchés

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

De se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles 25°, 33, 67, 68 et 78 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2019, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ET PREND ACTE

Que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2020.

2018-07-03 – ILLUMINATIONS DE NOËL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Yesss Electrique de Lamballe pour le remplacement des illuminations de Noël pour un montant de 7 960,88 € HT soit 9 553,06 € TTC.

Olivier Pellan précise que ce montant a été remboursé par les assurances suite aux vols en novembre dernier.

2018-07-04 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les virements de crédits suivants sur le budget Eau assainissement :

- Crédits à ouvrir :
Opération 1802 : Clôture Station d'épuration : + 3 000,00 €
- Crédits à réduire :
Opération 1801 : Canalisations : - 3 000,00 €

QUESTIONS DIVERSES

1. Travaux en cours

- Point sur les travaux du mur du cimetière
- Point sur les interventions du SDE sur l'éclairage public
- Point sur le dégât des eaux à La Poste
- Point sur le réseau d'eaux pluviales suite aux orages importants et sur les travaux envisagés Place de la Carrière et à la Vallée.

2. Nouveau nom pour la Résidence des Arts

Bertrand Sélébard informe le Conseil Municipal qu'un nouveau nom est envisagé pour la « Résidence des Arts – Bibliothèque ». Un avis à la population va être lancé.

3. Prochains Conseils Municipaux

Les jeudi 13 septembre, 11 octobre, 15 novembre et 13 décembre 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.